



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2006
Français
Original: espagnol

Commission du développement durable

Quatorzième session

1^{er}-12 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2006-2007

Résumé du Président du Forum sur la réalisation du développement durable dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Le forum sur la réalisation du développement durable dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à Santiago du Chili les 19 et 20 janvier 2006, a été organisé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en application du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 602 (XXX) de la CEPALC, dans laquelle il a été décidé d'inscrire parmi les activités de la Commission un forum sur la mise en œuvre régionale des décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement durable. Il s'inscrit également dans le cadre des travaux de la Commission du développement durable, qui a décidé, à sa quatorzième session, de tenir des réunions régionales en préparation de la réunion mondiale.

2. Dix-sept États membres de la CEPALC ont participé à cette réunion : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Sainte-Lucie et Uruguay. Des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission (l'Autriche et Malte) ainsi que le Vice-Président pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Bureau de la Commission du développement durable à sa quatorzième session y ont également assisté.

* E/CN.17/2006/1.



3. Par ailleurs, des représentants de divers organismes, programmes et fonds des Nations Unies, ainsi que des membres d'organisations intergouvernementales comme la Commission pour l'intégration énergétique régionale et l'Union européenne, y ont participé.

4. Les grands groupes et les organisations de la société civile y ont également été représentés par des organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et d'autres organismes qui s'intéressent de près aux thèmes examinés pendant le forum.

5. Le Bureau du forum était composé comme suit : Président : Mexique; Vice-Présidents : Brésil, Honduras et Jamaïque; Rapporteur : Colombie.

6. Le forum a adopté l'ordre du jour suivant : 1. Élection des membres du Bureau; 2. Adoption de l'ordre du jour; 3. L'énergie au service du développement durable; 4. Développement industriel; 5. Pollution atmosphérique; 6. Changements climatiques; 7. Questions diverses; 8. Adoption des textes.

7. À l'issue de la réunion et après l'exposé du rapporteur, les délégués et participants ont accordé un vote de confiance au Président pour qu'il élabore, avec l'aide du secrétariat de la CEPALC, un résumé du président du forum sur la réalisation du développement durable dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sera présenté au secrétariat de la Commission du développement durable à sa quatorzième session comme contribution de la région au processus mondial.

II. L'énergie au service du développement durable : situation de la région, efficacité énergétique et énergies renouvelables

8. L'énergie faisait partie des principaux domaines de travail de la Commission du développement durable à sa neuvième session où les pays sont convenus qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le développement, l'application et le transfert des technologies moins polluantes et plus efficaces, promouvoir le développement des sources d'énergie nouvelles et en accroître le rôle.

9. La complexité de la problématique de l'énergie et du développement durable a été soulignée au Sommet de Rio et examinée en détail dans l'Action 21, où l'on insiste sur le fait que les niveaux actuels de consommation et de production d'énergie ne sont pas viables, surtout si la demande continue d'augmenter. En outre, il importe de veiller à utiliser des sources d'énergie compatibles avec les objectifs de protection de la santé humaine, de l'atmosphère et de l'environnement.

10. Parmi les thèmes que la Commission a décidé d'aborder à ses quatorzième et quinzième sessions, celui de l'énergie est primordial puisque de toute évidence, il est étroitement lié aux trois autres points de l'ordre du jour. Il importe de bien saisir les liens entre ces quatre points et, s'agissant notamment de l'énergie, il faut examiner la composition de l'offre énergétique et les tendances de la demande tout en prenant en compte et en analysant les facteurs externes qui y sont associés.

11. **Principales difficultés.** L'Amérique latine n'a pas su inverser la tendance à l'augmentation de sa consommation énergétique provoquée par la croissance économique.

12. Si l'on compare l'évolution de la consommation énergétique moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec celle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on voit que ces derniers sont parvenus à réduire leur consommation de 24 % entre 1980 et 2004 tandis que, depuis 1980, l'Amérique latine n'a jamais pu améliorer sa productivité, enregistrant une hausse cumulée de près de 2 %.

13. L'examen de certains indicateurs concernant l'énergie au service du développement durable montre qu'en Bolivie et à Trinité-et-Tobago, on assiste à une baisse de la robustesse, à savoir une plus grande dépendance de l'économie à l'égard des exportations de pétrole. En général, on constate une amélioration relative des indicateurs de satisfaction des besoins de base et, avec l'urbanisation, une électrification plus grande. Des disparités persistent néanmoins dans la consommation d'énergie dans la plupart des pays d'Amérique latine.

14. En Argentine et au Mexique, le rapport entre les réserves et la production de combustibles fossiles a diminué.

15. **Le modèle de consommation de l'Amérique latine est extrêmement polluant.** En 2004, les émissions de dioxyde de carbone en Amérique latine et dans les Caraïbes ont dépassé de 75 % celles de 1980, soit une croissance soutenue de l'ordre de 2,4 % par an. Le schéma des émissions, qui mesure les émissions par unité de produit par rapport au produit intérieur brut par habitant, ne révèle pas de tendance claire et précise : entre 1980 et 1990, la tendance était négative, malgré quelques variations intermédiaires, c'est-à-dire que le revenu par habitant diminuait à mesure que les émissions augmentaient; entre 1990 et 1994, cette tendance a évolué sensiblement et durablement; entre 1994 et 2004, elle a varié à la hausse.

16. **On se demande si ce modèle évoluera d'ici à 2030.** D'après les analyses qu'effectuent régulièrement trois organismes¹, à l'avenir, la consommation d'énergies fossiles augmentera : le pétrole car il est indispensable aux moyens de transport et le gaz car il s'agit d'une source qui, moins polluante que le carbone, présente des avantages concurrentiels pour la production d'électricité.

17. Ces dernières années, pour pallier la crise de l'investissement dans le secteur de la production d'électricité, on a commencé à jeter les bases d'une meilleure intégration des secteurs de l'électricité et du gaz naturel associée à l'harmonisation de règlements qui stimulent l'investissement et assurent notamment la stabilité des règles du jeu. Les producteurs d'électricité comme les sociétés d'hydrocarbures ont donc été incités à investir dans les deux activités, s'orientant ainsi vers la création d'entreprises énergétiques mondiales.

18. Nul doute qu'une plus grande intégration des secteurs de l'électricité et des hydrocarbures pourrait contribuer à remédier aux problèmes d'investissement mais cela ne permettrait pas d'inverser une tendance jusqu'ici peu respectueuse de l'environnement.

19. Mais les pays d'Amérique latine ont des avantages concurrentiels qui peuvent être résumés ainsi : a) par rapport à d'autres régions du monde, ils contribuent

¹ *World Energy Outlook (2002 et 2004)* de l'Agence internationale de l'énergie; *International Energy Outlook (2004)* du Département de l'énergie des États-Unis d'Amérique; *World Energy, Technology and Climate Policy Outlook 2030* (rapport connu sous le sigle WETO) de la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne.

relativement peu aux émissions de gaz à effet de serre; b) ils sont capables de proposer des services mondiaux de protection de l'environnement, notamment pour ce qui est des projets de captage du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, qui pourraient être vendus aux pays où les coûts d'atténuation sont élevés; c) ils sont à même d'inverser la tendance de la consommation régionale d'énergie par des politiques qui favorisent l'amélioration de l'efficacité énergétique; d) ils sont en mesure d'accroître la diversification de l'offre énergétique.

1. Énergies renouvelables

20. On constate une réduction de 1 % de la part des énergies renouvelables dans les sources d'énergie utilisées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Parmi les rares pays de la région qui présentent une amélioration, on compte le Brésil, le Costa Rica, la Guyane, le Nicaragua, le Paraguay et la République dominicaine. Cette stagnation est essentiellement due au fait que l'action engagée pour surmonter les obstacles (d'ordre économique, réglementaire, technique, institutionnel, financier ou autres) à l'utilisation d'énergies renouvelables a été insuffisante. C'est pourquoi la CEPALC a dégagé quatre grands domaines dans lesquels les pays devraient concentrer leurs mesures d'incitation : la revalorisation de l'énergie hydraulique, l'introduction des énergies renouvelables dans les communautés rurales, l'emploi rationnel du bois de chauffe et l'introduction viable des biocarburants sur les marchés énergétiques.

21. D'importants secteurs de l'économie des pays des Caraïbes, comme le tourisme, devraient envisager d'avoir davantage recours aux énergies renouvelables comme l'énergie solaire. Certains pays de la sous-région emploient ce type d'énergie mais on en est encore au stade expérimental et on s'intéresse constamment à l'efficacité énergétique et aux inégalités d'accès à ces sources.

22. Par ailleurs, au Brésil, l'industrie de la canne à sucre fournit de l'énergie et pourrait être bientôt en mesure de produire des matériaux renouvelables, tels que les matières plastiques ou chimiques. De plus en plus utilisée, la canne à sucre représente 13 % des sources d'énergie. Dans les années 70, on a commencé à employer l'éthanol comme carburant automobile; aujourd'hui plus de 2,5 millions de véhicules roulent à l'éthanol et toute l'essence vendue dans les stations services brésiliennes est mélangée avec de l'éthanol, sans qu'il faille adapter les moteurs. L'expérience du Brésil en matière de carburants propres peut contribuer dans une large mesure à démontrer que l'éthanol est un moyen bien réel d'approvisionner une grande partie du marché mondial puisque qu'il s'agit d'un produit fiable.

23. Certains facteurs entravent les initiatives d'incitation à l'usage de ces produits comme carburant automobile : leur coût varie en fonction du marché et n'est pas réglementé par l'État.

24. Pour la promotion des énergies renouvelables, des pratiques exemplaires sont énoncées dans la loi 10.438 « PROINFA » (Programme d'incitation à l'usage de nouvelles sources d'énergie électrique), par laquelle le Brésil accorde des incitations pour l'usage d'énergies nouvelles (éolienne, biomasse et mini-hydraulique) et vise à ce qu'elles représentent 10 % de l'énergie utilisée en 2020. Autre réussite : le programme jamaïcain d'énergie éolienne a permis d'installer une centrale de 20 MW financée en partie par la vente de crédits d'émission de carbone. Enfin, il faut noter l'expérience de l'énergie géothermique lancée en El Salvador, qui produit

ainsi actuellement plus de 100 MW, et le programme brésilien dit « Pro-alcool » pour la promotion du bioéthanol de canne. Dans tous ces cas, l'intervention de l'État, en termes de décision politico-stratégique et de financement du capital d'amorçage, a été fondamentale et le secteur privé est venu se greffer pour développer et améliorer les affaires sous forme semi-publique.

25. S'ils veulent accroître la part des énergies renouvelables, les gouvernements de la région doivent : a) renforcer le rôle de « facilitateur » de l'État, en intégrant les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques nationales; b) utiliser le mécanisme des prix pour faire admettre les avantages (socioenvironnementaux et stratégiques) des énergies renouvelables; c) former une « diplomatie » des énergies renouvelables en renforçant la coopération internationale en la matière; d) exploiter, totalement et efficacement, le marché mondial des crédits d'émission de carbone; e) créer de nouveaux schémas de financement et y intéresser les organismes financiers régionaux; f) étudier le rôle des énergies renouvelables dans les axes d'intégration et de développement (Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud et Plan Puebla-Panama).

26. Autrement dit, on peut dégager quatre grands domaines sur lesquels les pays devraient axer leur analyse et leur action : revaloriser l'énergie hydraulique sur les plans environnemental et social; mettre les énergies renouvelables au service de l'essor des collectivités rurales; promouvoir l'emploi rationnel et viable du bois de chauffe; introduire efficacement les biocarburants sur les marchés énergétiques nationaux.

27. Enfin, à ce sujet, le lien entre l'énergie et les objectifs du Millénaire pour le développement a été souligné car il existe une corrélation manifeste entre la réduction de la pauvreté et l'accès à l'énergie, ce qui s'applique également aux objectifs de santé, d'éducation et d'égalité des sexes. Ainsi, il semble que la région se caractérise par le fait que l'on accorde plus d'importance à la production d'énergie qu'à l'électrification et que l'optique sectorielle a été l'un des obstacles rencontrés. En outre, dans la planification énergétique, il faut tenir compte de la réalité socioéconomique des groupes vulnérables comme les femmes sachant que les questions les concernant, l'énergie et le développement sont liés. Il faut intégrer les sexes dans la matrice d'évaluation. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la création de modèles viables de consommation et de production d'énergie et dans l'atténuation des changements climatiques. L'objectif de l'égalité des sexes doit être présent à tous les stades de la planification environnementale car il est fondamental pour la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Champs d'action

28. En ce qui concerne la cotation rationnelle des ressources énergétiques, on pourrait établir des indices régionaux normalisés qui indiqueraient dans leurs prix la toxicité des carburants et qui pourraient servir à élaborer des politiques énergétiques et fiscales visant à modifier progressivement l'utilisation des carburants.

29. La région doit tenter de réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des prix et de l'offre de sources d'énergie, et chercher en outre à accroître son indépendance énergétique, en ayant davantage recours aux énergies renouvelables, en les mettant

plus au service du développement social et en améliorant l'efficacité énergétique en général dans tous les secteurs de l'économie. Pour ce faire, il est fondamental de prendre des mesures dans les transports et l'industrie et d'accorder des incitations aux petites et moyennes entreprises qui rationalisent leur usage de la technologie. Il faut intégrer le droit à l'efficacité énergétique dans les politiques publiques comme un droit économique des citoyens et il faut y prendre en compte les nouvelles sources d'énergie et la gestion des facteurs externes puisque le marché n'a pas su régler le problème de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

30. Il faut continuer de définir et d'analyser des scénarios macroéconomiques de substitution, compte tenu de l'interdépendance entre l'intégration énergétique, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en cherchant à bien intégrer l'écologie dans les programmes économiques. Pour cela, il faut absolument envisager cette mutation non pas comme une restriction pour le développement économique mais comme un débouché; il faut donc se placer dans une optique à long terme, avec des changements progressifs dans les modèles de production et d'utilisation de l'énergie qui aboutissent à des réussites économiques telles que l'accroissement de la productivité et la pénétration de nouveaux marchés d'exportation.

31. En général, les prix des produits énergétiques ne tiennent pas compte des facteurs externes. Or, pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto, il faut établir une cotation viable qui les prenne en compte. Il faut donc poursuivre le dialogue sur l'intégration panaméricaine afin d'intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans les schémas de coopération.

III. Développement industriel

32. Une analyse comparée des pays de la région permet de dégager deux stratégies de développement à partir de la relation entre les types de spécialisation internationale et les modèles de croissance : la première se fonde sur la quête de revenus tirés de la connaissance et l'autre sur les revenus provenant de l'abondance des ressources, naturelles par exemple.

33. Les pays d'Amérique latine ont essentiellement appliqué la deuxième stratégie, obtenant des résultats inégaux en terme de croissance et de répartition des revenus à long terme par rapport aux économies qui ont suivi la première.

34. Les économies d'Amérique latine accusent un retard important par rapport à celles des pays développés comme en développement pour ce qui est tant de la contribution des secteurs de la connaissance à la valeur ajoutée industrielle que de l'évolution des niveaux de productivité et des efforts technologiques accomplis. S'il est vrai que, dans certains cas, des taux élevés de croissance ont été obtenus, rien n'indique que l'on s'achemine vers un renforcement du rôle de la connaissance comme avantage concurrentiel.

35. Parallèlement aux lacunes structurelles signalées, il existe une base humaine et productive à même de réagir si on l'y incite suffisamment. Les pays du cône Sud ont fait preuve d'une grande capacité de relèvement; dans d'autres, le secteur des exportations est dynamique et il faudrait mieux l'intégrer au reste de l'économie. Par ailleurs, malgré les crises, les régimes politiques ont su préserver leurs

institutions démocratiques qui permettent de rechercher un consensus autour d'une stratégie de croissance supposant une réforme structurelle.

36. L'abondance de ressources comme les ressources naturelles ou la main-d'œuvre bon marché permet de maintenir des taux de croissance élevés sur une période donnée sans qu'il faille investir amplement dans la connaissance. Mais ces ressources seules ne suffisent pas. D'une part, si la croissance basée sur l'abondance des ressources ne favorise pas l'évolution structurelle et l'augmentation de la productivité dans l'ensemble de l'économie, des situations indésirables se reproduisent en termes d'inégalités de répartition, de mauvaise qualité de l'emploi et de disparités structurelles. D'autre part, dans ces cas-là, la croissance est extrêmement sensible à l'évolution de l'économie internationale et des modèles de demande.

37. Les données empiriques et l'expérience internationale indiquent que la convergence suppose qu'à long terme les économies puissent transformer leur structure productive. Pour mener à bien cette transformation, qui n'est pas spontanée mais qui est le fruit d'une stratégie de développement, il faut que les secteurs de la connaissance prennent une importance croissante dans l'industrie. Leur effet bénéfique sur les investissements technologiques et la compétitivité extérieure est indispensable pour conjuguier une forte croissance de la productivité et un taux élevé d'emploi, réduisant ainsi les disparités structurelles.

38. **Développement industriel durable : enseignements tirés.** Les enquêtes de la CEPALC dans quatre pays (Argentine, Chili, Colombie et Mexique) ont confirmé l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour le développement des pays, ainsi que leur contribution du point de vue économique et social et dans le domaine de l'emploi. Leurs apports restent néanmoins insuffisants dans les domaines de la technologie, de l'environnement et du financement. Le problème de ce secteur est donc manifestement celui de la viabilité au sens le plus large du terme. Les politiques et les instruments choisis pour le faire progresser étaient incomplets car ils portaient séparément sur chaque aspect de la viabilité, empêchant ainsi de réaliser un progrès global.

39. Les principaux obstacles sont le manque d'une véritable politique environnementale dans le secteur des petites et moyennes entreprises (et des microentreprises) qui tiendrait compte des variables économiques et sociales touchant ce sous-secteur. Les règles mises en place considèrent le secteur de l'industrie comme un tout homogène, sans tenir compte de la structure productive propre aux PME. En conséquence, ces entreprises ont refusé d'appliquer la réglementation relative à l'environnement, ce qui s'est traduit par un retard dans leur contribution à la viabilité, une sous-utilisation des possibilités qu'offre le secteur de l'environnement pour l'innovation en général et les nouvelles affaires et une détérioration de la relation entre les PME (et les microentreprises) et le milieu local.

40. Les principaux succès sont liés aux programmes de production moins polluante que de nombreux pays ont adoptés pour favoriser le développement durable dans l'industrie. Ils se sont avérés un mécanisme efficace pour faire participer ce secteur à la stratégie de protection de l'environnement. Il faut noter en particulier que l'accent y est mis implicitement sur la prévention, ce qui permet de moderniser le secteur en privilégiant les technologies et les procédés écophiles au lieu d'opter pour des solutions correctrices en bout de chaîne. Dans le secteur des

PME, cette méthode n'a guère été appliquée. Cependant, face aux lacunes des politiques publiques, on peut affirmer que les réussites les plus importantes proviennent du secteur de l'industrie privée lui-même. En effet, de nets progrès ont été accomplis dans l'élaboration de stratégies de partenariats entre les grandes entreprises et les PME en vue de promouvoir des domaines comme la certification ou la politique des fournisseurs. En outre, l'action menée pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale dans l'entreprise est venue des associations professionnelles, ce qui a eu des effets bénéfiques pour leurs membres.

41. **Priorités régionales et difficultés.** Les priorités régionales devraient s'articuler davantage autour des progrès que le secteur de l'entreprise accomplit, notamment en ce qui concerne la dynamique du marché, afin d'élaborer les politiques publiques sur des bases réelles et non sur des schémas abstraits qui mènent souvent à une perte d'énergie et au gaspillage des ressources. Ainsi, les modèles d'entreprise généralement admis, comme la viabilité écologique, la responsabilité sociale de l'entreprise et la production moins polluante, devraient être favorisés car ils ne se manifestent encore que timidement dans la région. Par ailleurs, il faudrait s'employer à promouvoir les politiques publiques axées sur la décentralisation qui offrent un plus grand champ d'action au niveau local où les possibilités de progresser dans le domaine du développement industriel durable sont bien réelles, surtout pour les PME et les microentreprises.

IV. Pollution atmosphérique

42. Des enquêtes régionales menées récemment en Amérique latine et dans les Caraïbes sur les conséquences de la détérioration de la qualité de l'air pour la santé humaine confirment que, dans les villes où la concentration de particules et autres polluants est supérieure à la norme, les taux de morbidité et de mortalité ont augmenté, notamment pour la population vulnérable, composée pour l'essentiel de personnes âgées et de nourrissons. Chez l'adulte, ces affections se traduisent en millions de journées de travail perdues. Le contrôle des émissions en ville montre que les niveaux d'exposition sont comparables à ceux qu'on trouve en dehors mais qu'ils sont plus nocifs pour les habitants du fait de la persistance de l'exposition.

43. On en attribue de plus en plus la principale responsabilité au secteur des transports, caractérisé par des véhicules très vétustes, des carburants à haute teneur en soufre, le manque de contrôles techniques et de réglementation environnementale et la généralisation des moyens de transport privés. Le secteur de l'industrie est également responsable, en particulier quelques industries liées à la production thermique d'électricité. Dans de nombreuses villes, il faut s'intéresser aux émissions provenant du brûlage de vastes terrains agricoles et de l'usage croissant du bois de chauffe ou de la biomasse comme combustible. L'analyse de la responsabilité des émissions permet d'établir des critères en vue de hiérarchiser les mesures visant à les réduire.

44. Dans la région, on s'est rapidement accordé à effectuer un suivi systématique des concentrations de polluants réglementés (ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, matières particulaires, monoxyde de carbone et plomb) mais les méthodes de contrôle varient considérablement et des lacunes subsistent quant à la qualité de l'information recueillie et à l'évaluation des conséquences que ces substances ont sur la santé de la population. Les tendances observées sont à la baisse, surtout pour

ce qui est des matières particulaires et dans une moindre mesure de l'ozone, mais, dans l'ensemble, les normes sont dépassées. Dans les Caraïbes, les données préliminaires indiquent des niveaux inquiétants de concentration de polluants, en particulier pour ce qui est de l'exposition à l'échelle locale (milieu où sont exercées certaines activités industrielles et exposition directe aux émissions de la circulation automobile).

45. S'agissant de la mise en œuvre de mesures spécifiques pour le contrôle de la pollution atmosphérique, l'Organisation panaméricaine de la santé a souligné qu'il importait de les hiérarchiser et de les choisir en tenant compte des conséquences pour la santé de la population.

46. Dans notre région, on constate qu'une action systématique est menée pour lutter contre la pollution atmosphérique dans les principales villes :

a) Dans toute la région, réglementation croissante des émissions provenant de sources industrielles et de la circulation automobile en général;

b) Depuis les années 80 et 90, solide expérience des programmes de dépollution et mise en œuvre de plans d'urgence en vue de gérer les épisodes critiques en imposant des restrictions de fonctionnement aux sources les plus émettrices (São Paulo, Santiago du Chili et Mexico);

c) Plans précis de gestion de la qualité de l'air, politiques nationales la concernant, politiques de gestion environnementale et plans d'assainissement de l'environnement, dont l'un des thèmes est la pollution atmosphérique (surtout en Amérique centrale).

47. Conjuguées à d'autres initiatives d'appui, ces dispositions peuvent contribuer à faciliter la mise en œuvre de mesures dans la région :

a) Élaboration et exécution simultanées de programmes d'amélioration du réseau de transports en commun, comme ce fut le cas à Bogota avec le Transmilenio, à Santiago du Chili avec le Transantiago, à São Paulo (Brésil) et à Quito;

b) Intégration de la planification urbaine et des transports dans la politique environnementale (accord entre organismes publics et privés pour améliorer la qualité de l'air en intégrant la planification urbaine et les transports dans la politique environnementale, San José, 2003-2006);

48. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre :

a) Réduire la pollution atmosphérique dans les villes où elle dépasse les normes établies, en répandant davantage les plans de gestion et de dépollution de l'air qui donnent la priorité aux mesures de salubrité publique; effectuer davantage d'inventaires d'émission et établir la composition physico-chimique des matières particulaires en vue de hiérarchiser les différentes mesures d'atténuation ou de prévention de la pollution;

b) S'attaquer aux émissions provenant du brûlage de vastes terrains agricoles et de l'usage croissant du bois de chauffe ou de la biomasse comme combustible;

c) Mieux réglementer le secteur de l'industrie où les normes environnementales font cruellement défaut;

d) Innover considérablement sur le plan technologique en ce qui concerne la réduction de la pollution provenant de sources fixes ou mobiles et en termes d'impératifs techniques pour les appareils thermiques de chauffage, de sanitaires et de cuisine; améliorer les critères d'efficacité thermique dans la construction des logements.

49. Parmi les problèmes les plus aigus, on compte :

a) Les limitations du processus de décentralisation des fonctions, d'intégration des politiques de diverse nature et de coordination sectorielle;

b) La difficulté de mettre en œuvre localement les plans élaborés à d'autres niveaux institutionnels (État, grandes villes);

c) Les restrictions financières lors de la prise de décisions concernant les investissements dans des programmes de dépollution.

V. Changements climatiques

50. Avec 40 % des espèces connues au monde, la région d'Amérique latine et des Caraïbes a l'indice le plus élevé de biodiversité de la planète. Le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela sont considérés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme pays hyperdivers.

51. En outre, la région dispose d'abondantes ressources naturelles et constitue l'une des principales réserves forestières de la planète. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que la proportion des zones forestières y est supérieure à la moyenne mondiale : les bois et forêts représentent près de 47 % du territoire.

52. La région occupe 15 % des terres fermes de la planète, reçoit 29 % des précipitations mondiales et abrite un tiers des ressources mondiales d'eau douce mais celles-ci étant inégalement réparties, elles sont plus ou moins disponibles dans la région.

53. En 2000, la part de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre s'élevait à 7 %. En 2050, elle devrait atteindre 9 %².

54. Les procédés industriels de la région produisent 4,3 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone et 48,3 % des émissions sont dues au changement d'affectation des terres. Les émissions de méthane découlant d'activités humaines représentent 9,3 % du total mondial³.

55. Quelque 70 % des émissions de gaz à effet de serre en Amérique latine et dans les Caraïbes proviennent d'Argentine, du Brésil, du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela⁴.

² Part des émissions mondiales. Données de référence de Common Poles Image (2000).

³ Les changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004).

⁴ Ibid.

56. Les changements climatiques ont les répercussions suivantes :

- a) Perte de la diversité biologique;
- b) Augmentation de l'intensité et de la fréquence des ouragans;
- c) Changements dans les modèles de précipitations;
- d) Hausse du débit des fleuves;
- e) Changements et reculs des glaciers;
- f) Diminution des réserves hydriques.

57. La plupart des pays de la région ont créé un organisme chargé d'appuyer la participation au mécanisme pour un développement propre (autorités nationales compétentes).

58. Dans de nombreux pays, des bureaux exécutifs ont été mis en place afin d'inciter les investisseurs locaux et étrangers à financer des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces bureaux, qui relèvent généralement du ministère de l'environnement, ont mis au point des programmes d'information sur les débouchés qu'offrent la participation au mécanisme pour un développement propre, la formation et la promotion d'éventuels concepteurs de projets par l'intermédiaire des chambres d'industrie et la facilitation de certaines opérations comme le financement, la certification et la gestion de projets dudit mécanisme auprès d'organes officiels créés en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

59. Ces structures institutionnelles visant à favoriser la participation active de l'Amérique latine et des Caraïbes au marché international du carbone progressent différemment selon les pays. Certains, comme le Brésil, la Colombie, le Costa Rica et plusieurs pays d'Amérique centrale, ont des programmes solides mais d'autres commencent à peine à élaborer les leurs et gagneraient à ce que ceux qui ont déjà plusieurs années d'expérience dans la région leur prêtent assistance.

60. Les autorités nationales compétentes et les programmes qu'elles ont mis en œuvre pour faciliter l'élaboration de projets dans chaque pays ont débouché sur un réseau souple qui se réunit périodiquement pour aborder des thèmes techniques, sous les auspices de la Société andine de développement. Il existe un programme régional commun pour que ces autorités transmettent les vues communes de l'Amérique latine et des Caraïbes aux organes officiels créés par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui sont liés au mécanisme pour un développement propre (groupe sur la méthode, etc.) et leur communiquent des propositions visant à faciliter la validation de certains types de projets communs à la région.

61. Ces instances d'échange technique et politique entre les autorités nationales chargées de l'application de la Convention et de la participation nationale au mécanisme pour un développement propre dans chaque pays représentent une grande chance à mesure qu'approche la période d'engagement allant de 2008 à 2012 du Protocole de Kyoto et que la demande en projets s'inscrivant dans le mécanisme pour un développement propre se concrétise, notamment de la part des pays de l'Union européenne.

62. La création d'instances régionales et sous-régionales à un niveau politique élevé n'est pas allée de pair avec celle des réseaux techniques susmentionnés. Le fait que ce thème reste absent des priorités politiques des ministères de l'économie et de la planification ainsi que de celles d'autres organes politiques de haut niveau dans la région indique une faiblesse face aux gouvernements des pays figurant à l'annexe B du Protocole (Japon, Communauté européenne), qui sont à l'origine de la demande pour la première période d'engagement et aimeraient que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes fassent preuve d'une plus grande présence, d'une plus grande volonté et d'une plus grande crédibilité en tant qu'auteurs dynamiques et fiables de projets visant à satisfaire leurs besoins dans le cadre de la réalisation des objectifs de Kyoto (2008-2012).

63. En ce qui concerne les obstacles, la communauté internationale s'accorde à dire que les règles qui régissent actuellement le mécanisme pour un développement propre limitent l'étendue et le nombre de projets que notre région et le reste des pays en développement peuvent offrir sur le marché international du carbone.

64. Ce point de la négociation influencera probablement l'évolution du régime international des changements climatiques dans la période suivant Kyoto. Dans ce contexte, lors des prochaines conférences des parties, à court et à moyen terme, la région peut gagner à dégager un consensus autour de positions communes de négociation afin de faire changer les règles en sa faveur et de surmonter certains obstacles généralement admis comme, par exemple :

a) Simplifier les règles qui régissent les conditions de certification de projets complémentaires et l'établissement des références qui s'y rapportent;

b) Se doter de davantage de ressources pour améliorer le fonctionnement du conseil exécutif qui dirige le mécanisme pour un développement propre et en approuve en dernier ressort les projets;

c) Améliorer en général les possibilités de financement et ses conditions pour tous les concepteurs de projets du mécanisme pour un développement propre dans les pays en développement.

65. Dans ce domaine, les priorités et les difficultés de la région peuvent être résumées ainsi :

a) Il faut une instance régionale de réflexion qui rassemble les ministères de l'énergie et de la planification, les chambres d'industrie, les représentants des secteurs de l'économie qui font un usage intensif de l'énergie et émettent beaucoup de gaz à effet de serre, capable de mettre au point des projets s'inscrivant dans le mécanisme pour un développement propre (production d'énergie, transports, consommation d'énergie dans le logement et l'industrie, secteurs de l'électricité, du ciment, des mines et de la sidérurgie, par exemple);

b) Sur le plan technique, la région doit renforcer les capacités de ses négociateurs ou de ses ministères des affaires étrangères dans tous les aspects techniques utiles à la négociation, en particulier la formulation de choix politiques et de scénarios en fonction de diverses règles; elle doit aussi améliorer la capacité d'analyse, de formation et d'assistance technique des centres de recherche, des universités et des organismes régionaux et internationaux qui s'intéressent à la question;

c) Il convient de renforcer la participation régionale aux organes scientifiques que sont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

d) Sur le plan financier, il faut encore améliorer l'offre de produits financiers et d'assurances adaptés aux projets s'inscrivant dans le mécanisme pour un développement propre et à leurs caractéristiques. Il s'agit d'un vide que comblent actuellement les banques multilatérales et certaines institutions régionales de financement pour le développement. Il reste néanmoins à innover et à étendre l'offre de produits financiers afin d'exploiter tout le potentiel qu'offre la participation active des pays de la région au mécanisme pour un développement propre;

e) Du point de vue stratégique (à moyen terme), la région doit concurrencer l'offre des pays d'Asie (comme la Chine, l'Inde, etc.) sur le marché international du carbone. Ses avantages concurrentiels reposent de toute évidence sur les projets de fixation du carbone (activités liées à l'utilisation des terres, au changement de leur affectation et à la foresterie) qui n'ont toujours pas été négociés par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. La région gagnerait à dégager des positions politiques communes et à influencer en sa faveur l'évolution du régime suivant Kyoto en mettant à profit les débouchés associés à sa vocation agricole et à son patrimoine forestier d'importance mondiale.

66. Il est tout aussi important pour la région d'influencer l'évolution de ce régime en vue de permettre, à l'échelle territoriale et dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, le lancement de projets qui pourraient englober par exemple les grandes villes de la région. Celles-ci offrent d'excellentes occasions de bonds technologiques en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre par des mesures politiques et en introduisant rapidement des technologies moins polluantes dans les transports ainsi qu'en privilégiant l'efficacité énergétique (dans le logement comme dans l'industrie); on pourrait les intégrer aux plans nationaux d'aménagement et les financer par des mécanismes pour le développement propre de deuxième génération (post-Kyoto).

67. Il est donc manifeste que les pays de la région doivent continuer de renforcer leurs capacités nationales et collectives afin d'élaborer des stratégies politiques spécifiques face au régime international des changements climatiques et prendre une part active aux prochaines négociations de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.